

Le SNETAA-FO et le SNFOLC combattront toute fusion des trois lycées.

Le 3 février 2013, Vincent Peillon a annoncé qu'il entendait revenir, dans le cadre des « grands chantiers » de la refondation de l'école, sur la répartition des trois lycées, (professionnel, technologique et général).

Pareille démarche montre clairement que le projet de loi organique de refondation de l'école s'inscrit dans une volonté d'adapter l'ensemble du système à l'enseignement par compétences et à la territorialisation de l'éducation nationale.

L'unification des lycées général, technologique et professionnel constituerait, en effet, une suite logique au collège réorganisé selon les principes de l'école du socle. Il s'agit, en somme, d'une « école du socle au lycée ». Dans le même temps, le transfert aux régions de la carte des formations professionnelles et la territorialisation de l'éducation nationale conduiront au démantèlement de l'enseignement professionnel public et laïc.

L'annonce de la création de « campus des métiers », liée à la volonté européenne de valoriser « l'employabilité et l'entrepreneuriat » dans le cadre scolaire, laisse entendre que le second cycle de l'enseignement secondaire se structurerait sous la forme d'un « lycée à la carte ». Cette fusion s'effectuerait sous prétexte de mise en place de parcours individualisés, elle conduirait à la suppression du baccalauréat en tant qu'examen terminal et à son remplacement par un contrôle en cours de formation. Le principe d'une telle évolution est corroboré par l'étude d'impact du projet de loi d'orientation, qui entend renforcer l'égalité des trois baccalauréats par la mise en place de diplômes modulaires et/ou par crédits. (ECVET p28 de l'étude d'impact.)

La marche au lycée unique ainsi prévue par la loi, engendrera fatalement une augmentation de l'amplitude des horaires d'ouverture des établissements, une modularisation des enseignements disciplinaires et professionnels, ainsi qu'une globalisation incompatibles avec les décrets de 1950 et le statut particulier des PLP. Rappelons que ces derniers définissent les services des professeurs en heures de cours hebdomadaires dans leur(s) discipline(s).

Le SNETAA-FO et le SNFOLC s'opposeront catégoriquement à toute démarche visant au démantèlement du lycée professionnel et à la dénaturation des lycées général et technologique. Dans le même esprit, ils combattront toute évolution conduisant, sous couvert de « continuum bac-3/bac+3 », à une déconstruction du système éducatif français, à la mise en cause du statut des personnels enseignants et à la dégradation généralisée de leurs conditions d'exercice.

L'action initiée par le SNETAA-FO le 23 janvier lors de la présentation du projet de loi de refondation de l'Ecole marquait un premier NON à la régionalisation de l'Enseignement Professionnel.

La Grève du 12 Février, particulièrement suivie, montre que le premier acte concret de la refondation rencontre un rejet massif des personnels. Les projets concernant l'enseignement secondaire, dont on perçoit aujourd'hui clairement les conséquences tangibles, ne manqueront pas de susciter une opposition catégorique des personnels. C'est pourquoi la sagesse commande que le ministre accepte de tout remettre à plat.

Le SNETAA et le SNFOLC appellent tous les personnels des établissements à se rassembler autour de l'abandon de ces projets.

Montreuil, le 18 février 2013